



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi de règlement du budget
et d'approbation des comptes pour 2023

PROGRAMME 825

Avances à l'Office national d'indemnisation des
accidents médicaux, des affections iatrogènes et des
infections nosocomiales (ONIAM) au titre de
l'indemnisation des victimes du Benfluorex



PROGRAMME 825

Avances à l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (ONIAM) au titre de l'indemnisation des victimes du Benfluorex

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Bertrand DUMONT

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 825 : Avances à l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (ONIAM) au titre de l'indemnisation des victimes du Benfluorex

Précisions sur le changement de responsable du programme

Le responsable du programme est le Directeur général du Trésor. Bertrand Dumont a été nommé Directeur général du Trésor, en remplacement d'Emmanuel Moulin.

L'objet du programme 825 est de permettre à l'État d'octroyer des avances à l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (ONIAM) dans le cadre de l'indemnisation des victimes du Benfluorex, dont les litiges avec les laboratoires Servier sont dans l'attente d'une décision de justice.

La loi de finances rectificative (LFR) pour 2011 a instauré un mécanisme de solidarité nationale destiné à faciliter les démarches des victimes du Benfluorex. Ainsi, à titre dérogatoire, l'ONIAM bénéficie d'avances alors que la ressource permettant son remboursement n'a pas de caractère certain, le remboursement dépendant de décisions de justice. Il s'agit d'une exception aux règles d'emploi des avances, en raison du principe de solidarité nationale. C'est la raison pour laquelle les avances accordées à l'ONIAM sont retracées dans un programme budgétaire dédié.

En outre, comme le permet l'article 24 de la loi organique relative aux lois de finances, le décret n° 2013-909 du 10 octobre 2013 exonère d'intérêts les avances de l'État à l'ONIAM au titre de l'indemnisation des victimes du Benfluorex.

Présentation des crédits

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses d'opérations financières		
	Prévision LFI 2023 Consommation 2023		
01 – Avances à l'ONIAM au titre de l'indemnisation des victimes du Benfluorex	15 000 000	15 000 000 0	15 000 000
Total des AE prévues en LFI	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des AE ouvertes	15 000 000	15 000 000	
Total des AE consommées	0	0	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses d'opérations financières		
	Prévision LFI 2023 Consommation 2023		
01 – Avances à l'ONIAM au titre de l'indemnisation des victimes du Benfluorex	15 000 000	15 000 000 0	15 000 000
Total des CP prévus en LFI	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des CP ouverts	15 000 000	15 000 000	
Total des CP consommés	0	0	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Avances à l'ONIAM au titre de l'indemnisation des victimes du Benfluorex	15 000 000	15 000 000	15 000 000 0
Total des AE prévues en LFI	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Total des AE consommées	0		0

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Avances à l'ONIAM au titre de l'indemnisation des victimes du Benfluorex	15 000 000	15 000 000	15 000 000 0
Total des CP prévus en LFI	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Total des CP consommés	0		0

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommées* en 2022	Ouverts en 2023	Consommées* en 2023
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	15 000 000	0	0	15 000 000	0
Prêts et avances	0	15 000 000	0	0	15 000 000	0
Total hors FdC et AdP		15 000 000			15 000 000	
Total*	0	15 000 000	0	0	15 000 000	0

* y.c. FdC et AdP

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Avances à l'ONIAM au titre de l'indemnisation des victimes du Benfluorex		15 000 000	15 000 000 0		15 000 000	15 000 000 0
Total des crédits prévus en LFI *	0	15 000 000	15 000 000	0	15 000 000	15 000 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	15 000 000	15 000 000	0	15 000 000	15 000 000
Total des crédits consommés	0	0	0	0	0	0
Crédits ouverts - crédits consommés		+15 000 000	+15 000 000		+15 000 000	+15 000 000

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

En l'absence de besoin de financement de l'ONIAM, le montant d'autorisations d'engagement effectivement consommées en 2023 est nul.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	15 000 000	15 000 000	0	15 000 000	15 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	15 000 000	15 000 000	0	15 000 000	15 000 000

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 15 000 000	CP ouverts en 2023 * (P1) 15 000 000
AE engagées en 2023 (E2) 0	CP consommés en 2023 (P2) 0
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 0	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) 15 000 000	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 0					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 0					
Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 0	-	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) 0	
AE engagées en 2023 (E2) 0	-	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 0	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) 0	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 0	
					Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les avances étant octroyées annuellement, les montants non consommés sont perdus et n'ouvrent droit à aucun crédit au titre des exercices ultérieurs. En conséquence, les crédits ouverts en LFI mais non consommés n'ont pas vocation à être reportés et les engagements non couverts par des paiements sont annulés en fin d'exercice.

*Justification par action***ACTION****01 – Avances à l'ONIAM au titre de l'indemnisation des victimes du Benfluorex**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Avances à l'ONIAM au titre de l'indemnisation des victimes du Benfluorex		15 000 000	15 000 000 0		15 000 000	15 000 000 0

L'enveloppe de crédits ouverte par la LFI pour 2023 s'élevait à 15 M€. En l'absence de besoin de l'ONIAM, aucune avance n'a été octroyée.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	15 000 000		15 000 000	
Prêts et avances	15 000 000		15 000 000	
Total	15 000 000		15 000 000	

Les crédits prévus pour 15 M€ étaient inscrits en titre 7.